



## **Nautisme et Projet Maritime Atlantique Contribution du Réseau NEA2 (Réunion plénière de Falmouth les 14 et 15 octobre 2010)**

A la demande du Conseil Européen, la Commission Européenne doit produire pour juin 2011 une « communication » sur la « politique maritime intégrée pour l'Espace Atlantique européen ». Dans ce cadre, elle lance une consultation publique sur ce sujet.

Un questionnaire destiné aux organisations et particuliers est en ligne jusqu'au 15 octobre : [http://ec.europa.eu/fisheries/partners/consultations/atlantic\\_ocean/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/partners/consultations/atlantic_ocean/index_en.htm).

Le Secrétariat Commun du Programme Interreg IVB Espace Atlantique a encouragé les porteurs de Projets du Programme à participer à cette consultation.

Soucieuse de faire peser le point de vue des Régions atlantiques dans cette réflexion, la Commission Arc Atlantique de la C.R.P.M. a élaboré des « propositions d'orientations pour une stratégie intégrée pour l'Arc Atlantique ». La C.A.A. veut mettre en avant la nécessité d'élaborer une véritable stratégie macro-régionale fortement ancrée sur les questions maritimes (environnement, transports, pêche, énergies marines, recherche, nautisme,...) et ceci en liaison étroite avec l'élaboration des futures politiques européennes.

Le réseau Nautisme Espace Atlantique 2 (NEA2 – [www.nea2.eu](http://www.nea2.eu)) a décidé de participer à cette consultation, notamment pour plaider en faveur d'une prise en compte du nautisme dans un futur Projet stratégique Atlantique.

Au travers du projet Interreg NEA2, ce sont 23 partenaires qui, de 2009 à 2011, ont engagé 22 actions communes dans l'objectif d'un développement durable de la filière nautique dans l'Espace Atlantique.

Outre les 20 actions reliées aux thématiques « économie », environnement » et « social », le Projet développe les deux actions transversales majeures que sont :

- Les Jeux Nautiques Atlantiques, grand rendez-vous sportif annuel des Régions Atlantiques, tourné vers les jeunes espoirs de la voile, du surf, de l'aviron, du kayak et de la plongée, dont la troisième édition, organisée par le Gouvernement régional de Cantabrie en août 2010, a connu un remarquable succès. Les Jeux de l'année 2011 seront organisés à Cardiff (Pays de Galles)
- La Conférence « Nautisme Atlantique Durable » qui sera organisée par le Conseil régional de Bretagne, Chef de file, le Conseil général du Finistère et les partenaires du Projet à Brest les 26 et 27 octobre 2011. Cette grande Conférence européenne réunira les représentants des Collectivités, institutions et entreprises de l'ensemble des Régions de l'Arc Atlantique sur le thème d'un projet stratégique commun de développement durable de la filière nautique dans nos régions.

Les partenaires du Projet NEA2 considèrent que le nautisme a toute sa place dans le futur Projet stratégique Atlantique, à la fois parce que cette intégration favorisera un développement majeur de la filière, et à la fois parce qu'elle contribuera à enrichir le projet commun.

- Que va apporter au nautisme une intégration dans le projet stratégique maritime atlantique ?
  - Cette intégration va permettre d'élaborer et structurer durablement un projet nautique atlantique qui contribue au développement économique et à la création d'emploi, à la protection de l'environnement, à la cohésion sociale et au développement de l'identité Arc Atlantique dans notre espace européen
  - Il pourra être donné une suite aux expériences menées au sein des projets Interreg NEA et NEA2, avec l'objectif de développer durablement les structurations régionales et transnationale, la coopération nautique à tous les niveaux, les grands événements.
  - Elle permettra au nautisme atlantique de se doter d'outils transnationaux performants et pérennes pour favoriser la recherche, le développement international, la formation, la promotion, l'évaluation.
  - Elle permettra de développer les liens et les collaborations entre la filière nautique et les autres secteurs d'activités maritimes
- Que peut apporter le nautisme au projet stratégique maritime atlantique ?
  - La filière nautique est un élément important de l'économie maritime atlantique. Les activités sportives, éducatives, de loisir ou touristiques liées à l'environnement maritime et aquatique ne cessent d'attirer le public.
    - Une forte pratique des populations résidentes et un support déterminant de l'économie touristique (de l'ordre de 100 millions de touristes)
    - Près de 4 millions de pratiquants encadrés dans les 3 800 structures d'activités nautiques auxquels on peut ajouter 3 millions de pratiquants individuels
    - De l'ordre de 8 500 entreprises dans l'industrie, le commerce, les services
    - De l'ordre de 200 000 places dans les ports de plaisance
    - Près de 100 000 emplois ETP sur les 3 secteurs des activités, des ports de plaisance, des industries, commerces et services.
    - Un secteur tourné vers l'innovation (supports de pratique, produits, gestion, ...)
  - La contribution au développement touristique. Le nautisme contribue au développement de l'espace de circulation touristique maritime et littoral ("*L'océan nous unit*"), au renforcement de la compétitivité de l'Espace Atlantique en temps que destination touristique plurinationale et à un rééquilibrage de l'Espace touristique européen:
  - Le nautisme peut contribuer au développement et à la mutation (quand elle est nécessaire) d'autres filières maritimes, notamment la pêche, tant au niveau de l'aménagement portuaire (mixité pêche plaisance), de la construction navale (chantiers de plaisance tournés vers la pêche), de la promotion des métiers de la mer et de la complémentarité des emplois (saisonnalité,...) que de l'innovation.
  - L'action environnementale. Le secteur nautique contribue à l'éducation environnementale de la jeunesse, au travers de nombreuses activités de formation, de sport ou de loisirs orientées vers la découverte de l'environnement maritime et aquatique. Il contribue de plus à la veille environnementale sur notre littoral. Le secteur nautique est en effet à l'initiative de

nombreuses actions de sensibilisation des populations dans le domaine de la protection de l'environnement maritime (nettoyage des côtes...).

- La contribution à la sécurité. Le secteur nautique contribue à la sécurité des personnes et des activités en bord de mer, que ce soit par la présence d'instructeurs compétents sur une grande partie du littoral tout au long de l'année ou par le développement de clubs dont les activités sont essentiellement dédiées au sauvetage. En formant les futurs pratiquants et consommateurs à la technique et à la sécurité, les prestataires du secteur contribuent largement à la réduction de l'accidentologie.
- La contribution au développement local, à la cohésion sociale et au bien-être des populations  
Le nautisme contribue au développement local sur le littoral et près des plans d'eau intérieurs, parce qu'il est porteur d'emploi et d'activités pour les populations résidentes. Comme le montrent le développement des activités nautiques destinées aux publics en difficulté, que ce soit au plan social, au plan des capacités physiques ou au plan de la santé, le nautisme, parce qu'il développe le lien entre la mer et les publics défavorisés, contribue à l'insertion et à la cohésion sociales. Les activités nautiques portent en elles les valeurs de la solidarité et de l'attention portée à l'autre. Enfin, le nautisme apporte une contribution déterminante aux politiques de santé publique par la mise en valeur d'activités de plein air, saines, naturelles et fortement insérées dans le territoire.
- Un lien majeur entre l'Océan et les populations. Le nautisme, par le vaste public qu'il touche tout au long de l'année constitue un trait d'union entre, d'une part, la mer, l'eau, le littoral, et, d'autre part, les populations résidentes ou touristiques. Les activités nautiques se sont en effet fortement orientées depuis plusieurs années vers la découverte, la protection et la promotion du patrimoine et des paysages environnementaux maritimes, littoraux ou aquatiques, ainsi que vers la découverte et la promotion des activités maritimes traditionnelles ou du futur, et des métiers de la mer. Les centres nautiques et ports de plaisance présentent un fort potentiel pour devenir une grande vitrine sur l'océan, ouverte à tous, qui, au travers des activités éducatives, sportives, de loisir, des événements, de la promotion de produits exemplaires,... sensibilise et mobilise le grand public autour des enjeux et problématiques maritimes. La filière nautique et ses acteurs seront un partenaire efficace dans la mobilisation des populations autour d'un grand projet stratégique lié à la mer.
- Le nautisme contribue à la construction d'une forte identité Atlantique au sein des populations, fondée sur le développement d'une culture maritime commune, liée aux milieux maritime et aquatique, et aux territoires littoraux de l'Espace Atlantique.
- Le nautisme est porteur d'une image extérieure forte pour l'Arc Atlantique et pour son Projet maritime :
  - à travers sa dimension de sport et d'aventure (pépinière de champions et site des grands événements dans les domaines de la course au large, des records transocéaniques, de l'olympisme, des sports de glisse.....),
  - du fait que ses activités peuvent être pratiquées par de multiples publics, quels que soient les âges, les sexes, les conditions sociales ou physiques,... associant le lien avec le milieu naturel, le plaisir, la convivialité et la sécurité.
  - Du fait du lien exceptionnel qui est ainsi développé entre les publics, d'une part, l'environnement, le patrimoine, les progrès technologiques au service du développement durable d'autre part.

- La filière nautique atlantique porte elle-même une forte ambition pour nos régions. Comme le montre l'engagement de nombreux acteurs et partenaires de la filière, ... dans des projets transnationaux tels que NEA2, cette filière est apte à générer et à développer un ambitieux projet de développement, original au plan international, qui, porteur d'une réelle plus-value pour l'Arc Atlantique, donne une place prépondérante
  - o à l'innovation et à la performance économique,
  - o à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,
  - o à la contribution à la cohésion sociale et territoriale
  - o à la qualité de la gouvernance à tous les niveaux
  - o à la gestion intégrée des zones côtières.